

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
20 NOVEMBRE 2024**

Département de Charente Maritime
Arrondissement de La Rochelle

**Commune
de
ST SAUVEUR D'AUNIS
17540**

Objet

**Décision modificative N°4
créant une opération
d'ordre pour la
régularisation des
factures du SDEER**

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 novembre, le Conseil Municipal s'est réuni à 19h00 au Centre Rencontre de Saint Sauveur d'Aunis, sous la présidence d'Alain FONTANAUD, Maire.

Date de convocation : 15/11/2024

Étaient présents :

Mesdames : Marjorie DUPÉ, Christelle SENECHAUD, Nadège FILHON Sabrina GIRAULT, Melissa TOUCHARD, Marie-France DUPONT,

Messieurs : Alain FONTANAUD, Michel ARNAUD, Éric ROBIN, Wilfried GUIGNARD, Marc BALABAUD, Régis LACROIX.

Étaient absents excusés :

Stéphanie GIRE, Bertrand BOUCHER, Maxime LAMBERT, Michel LEDOS, Florence GERMON.

Secrétaire de Séance : Mme Marjorie DUPE

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime (S.D.E.E.R) a réalisé des travaux d'éclairage public rue d'Arzew dont le coût des travaux s'élève à 9421.44 euros hors taxe.

La commune rembourse en 5 annuités dont la 1^{ère} échéance est en date du 1^{er} février 2024 et la dernière, le 1^{er} février 2028.

Pour permettre la prise en compte des ces travaux à l'état d'actif, il propose au conseil municipal de prévoir des opérations d'ordre suivantes par le biais d'une décision modificative N° 4 :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) Opération	Montant	Article (Chap) Opération	Montant
21538 (041) - Autres réseaux- Op244 : éclairage public	4710.22	13258 (041)	4710.22
21538 (041) - Autres réseaux- Op244 : éclairage public	4710.22	168758(041)	4710.22

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget de la commune,

Considérant la nécessité, dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, de procéder à la création d'une opération d'ordre au profit du SDEER.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

Votants :17
Présents : 12 - Pouvoirs : 1
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

-APPROUVE la décision modificative N° 4 du budget principal pour l'année 2024 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section d'investissement conformément aux indications ci-dessus ;

-AUTORISE Monsieur Le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative N°4.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire

Le Maire

Alain Fontanaud

Secrétaire de séance

Marjorie DUPE



Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'état.